

**Client: Comité Paritaire d'Installation d'Équipement
Pétrolier du Québec (CPIEPQ)****Assureur actuel: Desjardins +**

Garantie	CPIEPQ - Tous les employés
----------	----------------------------

GÉNÉRALITÉS

NOTE	Cat. A : Employés assujettis au décret / Cat. B. : Employés de bureau non-assujettis au décret
Admissibilité	Le 1er jour du mois suivant celui au cours duquel l'employé compte le nombre d'heures de travail contributives qui doivent être accumulées pour devenir assuré; selon les procédures adoptées par le Comité Conjoint. (Cat. A : 280 heures et plus de travail / Cat. B : 2 mois ou plus)
Salaire (définition)	Rémunération dite régulière incluant les dividendes mais excluant les bonis, les heures supplémentaires, les honoraires, les primes de logement et de repas, les primes d'éloignement et tout paiement forfaitaire.
Enfants à charge	- Âgé de moins de 21 ans - Moins de 26 ans si étudiant à temps plein et sans conjoint - Reconnu invalide
Conjoint de fait	Cohabitation depuis un an
Mise à pied temporaire	Toutes les garanties sauf salaire / 6 mois
Exonération GLOBALE des primes	Au 1er jour du mois suivant le début de l'invalidité totale
Exo. incluant CNESST, SAAQ, ...	Oui

VIE

MAX. SANS PREUVE	100 000 \$
MAX. AVEC PREUVE	100 000 \$
NOMBRE DE FOIS LE SALAIRE	1
Arrondissement	Au 1 000 \$ supérieur
Réduction	Aucune
Fin de la garantie	À 70 ans
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans
Transformation	Accessible jusqu'à 65 ans

DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS

MAX. SANS PREUVE	100 000 \$
MAX. AVEC PREUVE	100 000 \$
NOMBRE DE FOIS LE SALAIRE	1
Arrondissement	Au 1 000 \$ supérieur
Réduction	Aucune
Fin de la garantie	À 70 ans
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans

VIE FAMILIALE

Montant conjoint	10 000 \$
------------------	-----------

VIE FAMILIALE

Montant enfants à charge	5 000 \$
Début de couverture des enfants à charge	24 heures après la naissance
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans
Transformation	Accessible jusqu'à 65 ans
Prolongation aux survivants	3 mois

INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

NOTE	Aucun délai d'attente pour cure de désintoxication ou cure pour joueurs compulsifs
MAX. SANS PREUVE	Maximum payable en vertu de la Loi sur l'assurance emploi
MAX. AVEC PREUVE	Maximum payable en vertu de la Loi sur l'assurance emploi
POURC. DU SALAIRE TRANCHE 1	66 2/3 %
PÉRIODE MAXIMUM	30 semaines
ATTENTE (Accident)	0 jour
ATTENTE (Hospitalisation)	0 jour
ATTENTE (Maladie)	7 jours
Semaine de référence	7 jours (calendrier)
Fin de la garantie	À 65 ans
IMPOSITION	Prestations imposables
Chirurgie d'un jour incluse	Oui
Définition de l'hospitalisation	24 heures au minimum
Garantie intégrée	L'assureur paie jusqu'au samedi suivant la 4e semaine complètes de prestations (excluant le délai d'attente) et poursuit une fois que l'assuré n'est plus admissible à l'Assurance Emploi.
Récidive	31 jours
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans

INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

DÉLAI DE CARENCE	Suite au court terme
MAX. SANS PREUVE	2 133.34 \$ par mois
MAX. AVEC PREUVE	2 133.34 \$ par mois
POURC. DU SALAIRE TRANCHE 1	66 2/3 %
PÉRIODE	Jusqu'à 65 ans
INDEXATION	Aucune
OCCUPATION PROPRE	Délai + 24 mois
Intégration	Directe: R.R.Q., etc.
Autres sources (Facteur non-cumulatif)	90 % net
IMPOSITION	Prestations non imposables
Fin de la garantie	À 65 ans
Programme d'aide (Employés)	Programme d'aide aux gestionnaires
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans
Conditions préexistantes	Aucune
Récidive	6 mois

SANTÉ

FRAIS	Frais admissibles sauf si indications contraires
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans (durée maximale de 12 mois)
a) FRAIS HOSPITALIERS	
CHAMBRE SEMI-PRIVÉE	Couvert à 100 %
b) AUTRES FRAIS	
Médicaments	Définition restrictive* *Substitution obligatoire des médicaments génériques équivalent le moins cher sur le marché. *Plafonnement de la marge bénéficiaire et des honoraires des pharmaciens.
FRANCHISE ANNUELLE (Médicaments)	50 \$
REMBOURSEMENT (Médicaments)	80 %
Maximum contribution annuelle	750 \$ par certificat
Médicaments (Coûts 65 ans et plus)	Avec surprime (110 \$ ind. ou 250 \$ fam.)
Excédent RAMQ (65 ans)	Couvert
Carte de paiement	Directe
FRANCHISE ANNUELLE (Autres frais)	Combinée avec celle des médicaments
REMBOURSEMENT (Autres frais)	80 %
Prolongation aux survivants	3 mois
Appareil auditif	300 \$ par 36 mois (piles non incluses)
Appareils orthopédiques	Couvert
Bas de contention	3 paires par année
Chaussures orthopédiques	300 \$ par année (sur mesure)
Chaussures profondes	100 \$ par année
Chirurgie esthétique suite à un accident	5 000 \$ par accident
Cure de désintoxication	80 \$ par jour, 2 500 \$ viager* *Incluant la cure pour joueur compulsif
Échographie	300 \$ par année
Électrocardiogramme	Incluse dans les examens de laboratoire
Examens de laboratoire	Couvert
Injection sclérosante	20 \$ par traitement (si nécessaire pour fins médicales)
Lecteur de glycémie	Un appareil par 36 mois, maximum 300 \$
Location chaise roulante, etc.	Couvert
Maison de convalescence	180 jours par période d'hospitalisation (semi-privée, 100 %)
Membre artificiel	10 000 \$ par prothèse (incluant prothèse myoélectrique)* *Réparation incluse : 10 000 \$ par réparation
Neurostimulateur percutané	1 000 \$ par 60 mois
Orthèses de pied et sup. plantaires	Couvert
Oxygène et appareils d'administration	Couvert
Prothèse capillaire (chimiothérapie)	300 \$ viager
Prothèses mammaires externes	350 \$ par 24 mois
Rapports médicaux	50 \$ par rapport (frais payables)
Résonance magnétique	Incluse dans les examens de laboratoire
Service ambulancier	Couvert

SANTÉ

Soins dentaires suite à un accident	Traitement dans les 12 mois de l'accident Maximum : 5 000 \$ par accident
Soins infirmiers	10 000 \$ par année
Soutiens-gorge chirurgicaux	Combiné avec prothèses mammaires, max. de 2
Stérilet	1 par année
Tomodensitométrie	Incluse dans les examens de laboratoire
Frais médicaux hors Canada	Couvert (100 %) Séjour: 180 jours
ASSISTANCE VOYAGE	Incluse (5 000 000 \$ viager)
Fin de la garantie (Autres frais)	À la retraite

c) FRAIS PARAMÉDICAUX

Notes	Frais admissibles (par viste) et payables (par année)
Audiologiste	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Chiropraticien	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Ergothérapeute	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Massothérapeute	500 \$ par année (sur recommandation médicale)
Naturopathe	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Orthophoniste	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Ostéopathe	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Physiothérapeute	500 \$ par année* *Incluant le physiatre
Thérapeute en réadaptation physique	Combiné avec le physiothérapeute
Podiatre	30 \$ par visite, 500 \$ par année
Psychologue	500 \$ par année
Psychanalyste	Combiné avec le psychologue
Psychiatre	Combiné avec le psychologue
Radiographie	50 \$ par année (chiropraticien)

d) SOINS DE LA VUE

Examen de la vue	50 \$ par 24 mois (frais payables)
Lunettes, lentilles	200 \$ par 24 mois
Chirurgie au laser	Incluse avec les lunettes / lentilles
Franchise et coassurance	Aucune franchise, coassurance à 100 % (Examen de la vue) ou 80 % (Lunettes ou lentilles)

SOINS DENTAIRES**a) BASE ET PRÉVENTION**

FRANCHISE ANNUELLE	50 \$
REMBOURSEMENT	80 %
MAXIMUM	1 000 \$ par année

SPÉCIFICATIONS

TARIF (BARÈME)	Barème courant
FRAIS DE LABORATOIRE (%)	Limités à 50 %
Application topique de fluorure	9 mois
RAPPEL	9 mois

SOINS DENTAIRES

COUVERTURES	<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic (examen)- Prévention (nettoyage)- Restaurations mineures (obturation)- Chirurgies mineures (extraction)- Endodontie (traitement de canal)- Parodontie (traitement des gencives)- Réparation de prothèses
Retardataire (Maximum)	250 \$ pendant les 12 premiers mois
Prolongation aux survivants	3 mois
Carte de paiement	Incluse
Fin de la garantie	À la retraite
Exonération des primes	Accessible jusqu'à 65 ans (durée maximale de 12 mois)

NOTE: Ce tableau est un résumé des garanties offertes par l'assureur. Pour plus de détails sur les couvertures, restrictions ou limitations, veuillez vous référer à la police. En cas de divergence entre ce tableau et la police d'assurance, c'est cette dernière qui aura préséance sur ce tableau.